



**DÉLIBÉRATION N° 16**

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal  
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2025**

OBJET : Convention de partenariat entre le CCAS et la Police Nationale de Levallois pour la prise en charge du transport à l'unité médico-judiciaire des femmes victimes de violences conjugales

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

*Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 24 mars 2025 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 31 mars 2025, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.*

**Administrateurs présents :**

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

**Administrateurs représentés :**

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON

**Administrateur absent: /**

**Administrateurs excusés:**

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé  
Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Acte publié électroniquement  
le 01 AVR. 2025

*Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit*

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE (C.C.A.S) ET LA POLICE NATIONALE DE LEVALLOIS POUR LA  
PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT A L'UNITÉ MEDICO-JUDICIAIRE DES  
FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES –**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

CONSIDERANT que, depuis 2020, le Centre Communal d'Action Sociale de Levallois (CCAS) a établi une convention de partenariat avec la Police Nationale de Levallois, pour la prise en charge des frais de transport en taxi au sein de l'Unité Médico-Judiciaire (« UMJ ») de Garches ou d'Argenteuil, de femmes levalloisiennes victimes de violences conjugales déposant une plainte dans leurs locaux,

CONSIDERANT que, cette convention est arrivée à son terme le 20 mars 2025 et qu'il est nécessaire de la renouveler,

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire d'établir une convention définissant les conditions de prise en charge opérationnelle et financière de ce transport,

**DÉCIDE**

ARTICLE 1ER : D'approuver les termes de la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de Levallois et la Police Nationale de Levallois dans le cadre de la prise en charge des frais de transport en taxi au sein de l'Unité Médico-Judiciaire (« UMJ ») de Garches ou d'Argenteuil de femmes levalloisiennes victimes de violences conjugales déposant plaintes dans leurs locaux, et d'autoriser sa signature par Madame la Présidente ou la Vice-présidente du C.C.A.S.

ARTICLE 2 : D'imputer les dépenses au Budget du CCAS.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Acte publié électroniquement  
le 01 AVR. 2025



Pour extrait conforme.  
P. Madame le Maire - Présidente,

*Martine ROUCHON*  
Martine ROUCHON  
Vice-présidente du CCAS

Accusé de réception en préfecture  
092-269200424-20250331-20250316-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025